

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE
DE
BISCHWIHR**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BISCHWIHR
SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020*****Le compte-rendu complet est consultable en Mairie.***

Légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni exceptionnellement à la Salles des fêtes de Bischwihr, sous la présidence de Monsieur Marie-Joseph HELMLINGER, Maire.

Point 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 10/07/2020

Le procès-verbal de la réunion extraordinaire et ordinaire du 10 juillet 2020 a été envoyé à tous les élus par messagerie électronique avec accusé de réception.

Sans remarque particulière, ces derniers sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Point 2 – Contrat d'entretien de la Mairie et Annexe

Le Conseil Municipal a validé le Contrat de prestation de Régionettoyage semestriel pour le nettoyage du bâtiment Mairie & annexe pour un montant de 259,20 € ttc par mois.

Point 3 – Logement Groupe Scolaire

Monsieur le Maire fait part aux élus que le locataire du 1^{er} étage du groupe scolaire quitte le logement au 30 novembre prochain.

Un état des lieux de sortie est prévu mais il n'y aura pas de remise en location dans l'immédiat avant passage de la commission technique communale pour faire le point des travaux à réaliser avant remise en service du logement communal.

Point 4 – Maintenance éclairage public

L'adjoint technique en charge du dossier informe les élus qu'une première réunion avec la commission «technique» a eu lieu en mairie le 26 août dernier pour faire le point sur le contrat de maintenance d'éclairage public d'une part et de DICT. Deux personnes de Vialis étaient présentes pour détailler les contrats d'entretien d'Eclairage Public et la prestation DT/DICT à l'ensemble des membres de la commission.

Il a été décidé que plusieurs offres devront être réalisées par d'autres sociétés pour l'entretien de l'éclairage public et le remplacement des luminaires par des Leds.

Point 5 – Projet réhabilitation des dépendances au 60 Grand rue – Mairie-Dépôt incendie

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est propriétaire des dépendances au n° 60 Grand rue.

Ainsi, il communique aux élus le projet de réhabilitation de ce site retenu lors de la réunion de la commission Technique-voirie-bâtiment, qui s'est tenue en mairie, le 7 septembre dernier.

La commission propose de réaliser un nouveau dépôt incendie dans la partie arrière de la propriété, ce qui libèrera la caserne actuelle du CPI pour y transférer la salle du Conseil Municipal et de Mariage ainsi que des toilettes au niveau du rez-de-chaussée et évitera ainsi l'installation d'un ascenseur afin d'être aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduites).

La partie avant des dépendances pourra servir à de l'habitat ou du commerce.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ✓ **Emet un accord** de principe pour la mise en œuvre des études à réaliser, leur planification et le financement global, en vue de la concrétisation des projets tels que présentés.